Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260126-2026_001_01-DE

Commune de Baulon
Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mille-vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-six, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : M. VERON Christophe, M. VIRONDEAU Fabien, M. GAUTIER Baptiste, Mme PIERSON Nelly, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme SAËZ Lucie, M. HARDY Patrick, M. DE PIOGER Marc, M. HAMON Ludovic, M. GEORGEAULT Xavier, Mme GRIMAULT Séverine, Mme GODARD Carole, M. TOURNEUR François, M. DELORY Thierry

Absents ayant donné pouvoir : Mme LEROY Marie-Françoise à Mme PIERSON Nelly, Mme LORGEOUX Karine à M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents : Mme PIERROT Béatrice, M. BICHET Guillaume, Mme LANÇON Gentiane

M. Patrick HARDY est désigné secrétaire de séance.

2026-001-01 – Rapport d'orientation budgétaire 2025

M. Fabien VIRONDEAU, adjoint au Maire délégué aux finances, présente le rapport d'orientation budgétaire 2025.

Ce rapport propose une présentation synthétique des principaux indicateurs budgétaires clés de la section de fonctionnement du budget principal. Il présente également le Plan Pluriannuel d'Investissements actualisé.

Ce rapport met en évidence les éléments suivants :

- Hausse importante de la capacité d'autofinancement brute et nette de la Commune, impulsée par une rationalisation des charges à caractère général et une baisse sensible des charges de personnel, et ce, malgré une baisse importante et prévue de plusieurs lignes de recettes.
- Capacité d'endettement faible mais capital de l'emprunt restant à rembourser encore important pour une commune telle que Baulon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- De prendre acte de l'existence et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025 et du Plan Pluriannuel d'Investissements actualisé ;

Publiée le : 28 janvier 2026
Transmise au Représentant de l'État le : 30 janvier 2026
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance du 26 janvier 2026

Le Maire,
Christophe VERON